

À L'OFFENSIVE!
À L'OFFENSIVE!
À L'OFFENSIVE!



**ÉTATS FINANCIERS
2022-2024
RAPPORT DU COMITÉ
DE SURVEILLANCE
2022-2024**



39^e congrès
5 au 9 mai 2025
Montréal

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Table des matières

Introduction	3
Rapport sur les finances 2022-2024	5
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	5
État des résultats	7
Évolution de l'actif net	8
État de la situation financière	9
État des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12
Annexe A - Autres renseignements	21
Annexe B - Estimé des <i>per capita</i> à recevoir	25
Rapport du comité de surveillance	30

Introduction

Le Conseil central du Montréal métropolitain—CSN a terminé le mandat 2022-2024 (mandat de 36 mois) avec un surplus de 1 560 000 \$, dégageant ainsi un écart favorable de 1 700 000 \$. Initialement, le budget avait prévu un déficit de 140 000 \$.

Revenus

Au réel, les per capita ont connu une progression de 1 249 000 \$ par rapport au budget. Cet écart est dû à une combinaison de deux facteurs :

- Une augmentation salariale des années postpandémiques qui était supérieure à la moyenne ;
- Une augmentation des adhésions de nouveaux membres, qui sont passés de 103 000 en début de mandat à plus de 110 000, trois ans plus tard.

De plus, les autres revenus qui regroupent principalement les intérêts ont aussi connu une nette progression avec un écart de 248 000 \$ soit : un réel de 273 000 \$ pour un budget de 24 000 \$. Les derniers dépôts à terme du Conseil central du Montréal métropolitain—CSN ont rapporté jusqu'à 4,5 %.

Charges

Un écart favorable de 203 000 \$ a été constaté en ce qui concerne l'ensemble des dépenses. Cet écart représente seulement 2,53 % du budget des charges d'opération.

Direction politique

La direction politique a dégagé un écart favorable de 122 000 \$ qui est dû principalement aux charges sociales relatives à la présidence, nous pouvons aussi citer le congrès de 2022. Les écarts des autres postes de cette rubrique n'étaient pas significatifs.

Fonctions centrales

Les charges des fonctions centrales atteignaient 602 000 \$, soit 12,45 %, ce qui est en deçà du budget. On a observé un écart favorable dans tous les fronts de lutte, à l'exception du LGBT+. De plus, malgré une moyenne de plus de 80 sessions de formations offertes annuellement durant le mandat, l'écart était favorable pour ce poste budgétaire. Pour la rubrique, « fonctions centrales », une somme de 86 000 \$ d'écarts favorables a été dégagée.

Fonctions administratives

Dans l'ensemble, le budget des fonctions administratives a été équilibré. L'écart défavorable représentant un dixième de pourcentage (0,10 %) était d'environ 5 000 \$. Les charges atteignaient 4 429 000 alors que les prévisions relatives à cette catégorie de dépenses

s'élevaient à 4 424 000 \$.

Évolution des actifs nets

Nous revenons de loin puisqu'il y a trois mandats, soit au 31 décembre 2018, l'actif net du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN était négatif de 308 000 \$. À cette époque, notre organisation ne pouvait pas faire face à ses obligations à long terme relatives au régime de retraite. Au 31 décembre 2024, donc deux mandats plus tard, notre fonds propre avoisine les 5 000 000 \$. Les surplus découlant des résultats des opérations des deux derniers exercices étaient respectivement de 1 472 000 \$ et 1 560 000 \$ pour un total de 3 032 000 \$. À ce montant s'ajoute le résultat de la performance de notre fonds de retraite pour atteindre un total de 4 974 000 \$. Nous pouvons affirmer que nous sommes maintenant mieux outillés financièrement pour faire face aux soubresauts de l'économie et surtout pour se donner les moyens de nos ambitions tout en développant des projets qui sont en phase avec les valeurs que nous chérissons toutes et tous. Le budget qui vous sera présenté reflètera en partie cette latitude qu'on pourrait qualifier de liberté.

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres du
Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (le « Conseil central »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice de 36 mois terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi qu'un contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion sur ces états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 36 mois terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Informations comparatives

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et le bilan au 1^{er} janvier 2019 du Conseil central n'ont pas fait l'objet d'un examen ni d'un audit

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 23 avril 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A138693

État des résultats

Exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2024

	Réel 36 mois 2019-2021	Budget 36 mois 2022-2024	Réel 36 mois 2022-2024
Produits			
Per capita	7 220 132 \$	7 865 228 \$	9 113 808 \$
Autres produits	<u>63 123</u>	<u>24 000</u>	<u>272 517</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>7 283 255</u>	<u>7 889 228</u>	<u>9 386 325</u>
Charges			
Direction politique (Annexe A)	2 050 664	2 917 663	2 795 225
Fonctions centrales (Annexe A)	385 482	687 221	601 692
Fonctions administratives (Annexe A)	<u>3 375 604</u>	<u>4 424 128</u>	<u>4 428 724</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>5 811 750</u>	<u>8 029 012</u>	<u>7 825 641</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>1 471 505 \$</u>	<u>(139 784) \$</u>	<u>1 560 684 \$</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2024

	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Solde au début	872 153 \$	3 265 258 \$
Excédent des produits sur les charges	1 471 505	1 560 684
Variation des réévaluation et des autres éléments reconnus afférents aux régimes à prestations définies	<u>921 600</u>	<u>147 800</u>
Solde à la fin	<u><u>3 265 258 \$</u></u>	<u><u>4 973 742 \$</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024

	<u>1er janvier 2019</u>	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2024</u>
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse	664 863 \$	291 950 \$	997 048 \$
Compte Avantage entreprise	25 714	501 100	298 574
Dépôt à court terme au taux de 4,5 % échéant le 17 juillet 2025	-	-	2 366 190
Débiteurs (note 3)	160 350	457 490	460 336
Per capita à recevoir (note 4)	498 031	1 418 110	918 962
Frais payés d'avance	<u>35 786</u>	<u>30 878</u>	<u>58 799</u>
	1 384 744	2 699 528	5 099 909
Dépôt à long terme, dépôt solidaire, au taux de 0 % échéant le 20 décembre 2026 (note 5)	60 000	60 000	60 000
Dépôt à long terme, au taux de 0,50 % échéance de 25 octobre 2023 (au 31 décembre 2021) et 1,80 % échéance le 20 octobre 2020 (au 1er janvier 2019)	348 484	364 367	-
Fonds Bâtirente	233 384	246 993	263 790
Immobilisations (note 6)	7 892	4 040	7 282
Actif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 11)	-	634 400	636 100
Quote-part de l'actif net du Fonds d'assurances des retraités CSN (note 7)	<u>614 921</u>	<u>773 796</u>	<u>896 173</u>
	<u><u>2 649 425</u></u> \$	<u><u>4 783 124</u></u> \$	<u><u>6 963 254</u></u> \$

État de la situation financière

Au 31 décembre 2024

	<u>1er janvier 2019</u>	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2024</u>
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer (note 9)	512 351 \$	394 070 \$	889 439 \$
Obligations pour le régime d'assurances complémentaires de retraite à cotisations définies (note 7)	614 921	773 796	896 173
Passif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 11)	279 700	-	-
Passif au titre des prestations définies du régime complémentaire de retraite (note 11)	<u>370 300</u>	<u>350 000</u>	<u>203 900</u>
	1 777 272	1 517 866	1 989 512
Engagements (note 10)			
ACTIF NET			
Réévaluations et autres éléments reconnus afférents aux régimes à prestations définies	(483 100)	538 500	538 500
Non affecté	<u>1 355 253</u>	<u>2 726 758</u>	<u>4 435 242</u>
	<u>872 153</u>	<u>3 265 258</u>	<u>4 973 742</u>
	<u>2 649 425 \$</u>	<u>4 783 124 \$</u>	<u>6 963 254 \$</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

AU NOM DU COMITÉ EXÉCUTIF


 Dominique Daigneault
 Présidente

Ramatoulaye Diallo
 Trésorière


État des flux de trésorerie

Exercice de 36 mois terminé le 31 décembre 2024

	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 471 505 \$	1 560 684 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	3 852	4 277
Variation de la juste valeur du Fonds Bâtirente	(13 609)	(16 797)
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	<u>(12 799)</u>	<u>-</u>
	1 448 948	1 548 164
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(297 140)	(2 846)
Per capita à recevoir	(920 079)	499 148
Frais payés d'avance	4 908	(27 921)
Créditeurs et charges à payer	<u>(118 281)</u>	<u>495 369</u>
	<u>118 357</u>	<u>2 511 914</u>
Activités d'investissements		
Aquisition d'immobilisation	-	(7 519)
Variation nette des dépôts à terme	(15 884)	(2 001 823)
Diminution (augmentation) du compte avantage entreprise	<u>(475 386)</u>	<u>202 526</u>
	<u>(491 270)</u>	<u>(1 806 816)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(372 913)	705 098
Encaisse au début de l'exercice	<u>664 863</u>	<u>291 950</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>291 950</u></u> \$	<u><u>997 048</u></u> \$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (le "Conseil central"), constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* (Québec), est une organisation syndicale sans but lucratif affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et a pour but de promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleuses et des travailleurs qui lui sont affiliés.

Par sa constitution, le Conseil central n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables

Le Conseil central a choisi d'appliquer les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels le Conseil central a appliqué les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 – *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif* relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Conseil central.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil central devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Conseil central qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN et le placement dans Fonds Bâtirente qui sont présentés à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés sont incluses à l'état cumulatif des résultats sous le poste intérêts et divers.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception de la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN et le placement dans Fonds Bâtirente qui sont présentés à la juste valeur. L'actif net du Fonds d'assurance des retraités CSN qui est présentée à la juste valeur est composé essentiellement d'un portefeuille de placements comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans la rubrique autres revenus de l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode

Notes complémentaires

31 décembre 2024

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode suivante:

	Méthode	Taux
Ameublement et équipement	Dégressif	20%

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges à l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Régimes d'avantages sociaux futurs des salariés

Le Conseil central offre, à ses salariés qui remplissent certaines conditions, un régime de retraite à prestations définies. Il offre également un régime complémentaire à la retraite d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance dentaire, qui est à prestations définies pour les employés ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2010, tandis que pour les autres employés, ce régime est à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le Conseil central comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux futurs des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, le Conseil central a adopté les méthodes suivantes :

Le coût du régime de retraite à prestations définies du Conseil central est établi périodiquement par des actuaires indépendants. Le Conseil central utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. Le Conseil central utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime d'avantages complémentaires de retraite. Ce régime d'avantages complémentaires à l'emploi n'est pas capitalisé.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salarié-es est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salarié-es et les coûts prévus des soins de santé.

Le Conseil central constate:

- dans l'état de la situation financière, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs des régimes et ajustée en fonction de toutes provisions pour moins-value;
- dans l'état des résultats, le coût des régimes pour l'exercice;
- dans l'état de l'évolution de l'actif net, les réévaluations et autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé selon le taux d'actualisation définies des gains actuariels et des pertes actuarielles, des services passés, de règlement de compression et de plafonnement de l'actif au titres de prestations définies.

b) Régime à cotisations définies

Les coûts du régime à cotisations définies sont établis en fonction des services rendus et du taux de contribution en vigueur durant l'exercice.

Notes complémentaires

31 décembre 2024

2. MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Comptabilisation des produits**

Le Conseil central applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés, principalement les produits de per capita et les montants provenant de la CSN, sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits, tels que les subventions CSN, le congrès, imprimerie et les autres produits sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur le montant de l'actif ou du passif comptabilisé et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent l'obligation au titre de prestations définies pour les régimes de retraite à prestations définies et l'évaluation des per capita à recevoir. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. DÉBITEURS

	<u>1er janvier 2019</u>	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Confédération des syndicats nationaux	90 173 \$	447 705 \$	116 951 \$
Autres créances	69 025	9 411	294 667
Intérêts	<u>1 151</u>	<u>375</u>	<u>48 718</u>
	<u>160 349 \$</u>	<u>457 491 \$</u>	<u>460 336 \$</u>

4. ESTIMÉ DES PER CAPITA À RECEVOIR (ANNEXE A)

La majorité des per capita à recevoir sont calculés d'après les encaissements subséquents jusqu'au 15 février 2025. Les autres per capita à recevoir sont estimés d'après la moyenne des encaissements précédents de l'exercice pour chacun des syndicats.

Le détail des montants à recevoir par chaque syndicat est indiqué à l'annexe A.

	<u>1er janvier 2019</u>	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2024</u>
	\$	\$	\$
	<u>498 031</u>	<u>1 418 110</u>	<u>918 962</u>

Notes complémentaires**31 décembre 2024****5. DÉPÔT À TERME**

Au 31 décembre 2024, le Conseil central possède un dépôt à terme à la Caisse d'économie solidaire Desjardins C.D.S. Montréal (la «Caisse d'économie») d'un montant de 60 000\$ (60 000\$ au 31 décembre 2021) et dont les revenus d'intérêts sont versés directement au compte «soutien aux luttes» de la Caisse d'économie. Ce montant ne procure aucun rendement au Conseil central.

6. IMMOBILISATIONS**AU 1er JANVIER 2019**

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
Ameublement et équipement	209 463 \$	201 571 \$	7 892 \$
Site internet	6 276	6 276	-
	<u>215 739</u>	<u>207 847</u>	<u>7 892</u>

AU 31 DÉCEMBRE 2021

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
Ameublement et équipement	<u>209 463 \$</u>	<u>205 423 \$</u>	<u>4 040 \$</u>

AU 31 DÉCEMBRE 2024

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
Ameublement et équipement	<u>216 982 \$</u>	<u>209 700 \$</u>	<u>7 282 \$</u>

7. RÉGIME D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

La CSN et ses organismes affiliés ont modifié le régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariées prenant leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2010. En vertu de la nouvelle entente signée avec le syndicat, le Fonds d'assurances des retraités de la CSN (le «Fonds») a été créé. Le financement de ce nouveau régime est assumé par la CSN et les organismes affiliés. Lors de la création du Fonds, les employeurs ont versé une somme forfaitaire de 18 100 000 \$, dont un montant de 146 699 \$ provient du Conseil central. De plus, une contribution régulière de 2% (1,25% avant le 1er janvier 2015) du salaire des employés est versée au Fonds. Les contributions du Conseil central sont accumulées dans le Fonds auquel participent tous les organismes affiliés. Ce Fonds finance les paiements des primes des retraités bénéficiant de ce nouveau régime. La quote-part du Conseil central de l'actif net à la juste valeur du Fonds est de 896 173 \$, soit 1,84 % du Fonds. Le passif correspondant à cet actif est du même montant. Les activités financières sont sans effet sur la trésorerie.

8. EMPRUNT BANCAIRE

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000\$, au taux préférentiel majoré de 2,5 %.

Aux 31 décembre 2024 et 2021, la marge de crédit est inutilisée

Notes complémentaires

31 décembre 2024

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>1er janvier 2019</u>	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2024</u>
Confédération des syndicats nationaux	41 669 \$	43 473 \$	32 410 \$
Créditeurs et frais courus	139 746	69 951	70 589
Salaires, vacances et retenues à la source	311 756	265 873	760 775
Provision de départ du comité exécutif	<u>19 180</u>	<u>14 773</u>	<u>25 665</u>
	<u>512 351 \$</u>	<u>394 070 \$</u>	<u>889 439 \$</u>

10. ENGAGEMENTS

Le Conseil central s'est engagé par baux jusqu'en février 2042. Les loyers futurs s'élèveront à 4 283 231 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains années.

2025	209 964 \$
2026	213 008 \$
2027	216 097 \$
2028	219 230 \$
2029	222 409 \$
2030 et années suivantes	3 202 523 \$

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil central a un régime de retraite et un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies et un régime complémentaire de retraite à cotisations définies.

a) Régimes à prestations définies

Le régime de retraite à prestations définies est destiné à toutes les personnes salariées et les officiers qui remplissent certaines conditions. Les prestations de ce régime sont fondées sur les années de service et sur les salaires de fin de carrière.

Le régime d'avantages complémentaires de retraite est un régime non contributif d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance dentaire ainsi que d'assurance voyage destiné aux mêmes personnes que pour le régime de retraite.

Le Conseil central évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilisation à chaque exercice de 36 mois. Le Conseil central utilise une évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation pour évaluer ses obligations au titre des prestations définies du régime de retraite, incluant une marge pour refléter la provision de stabilisation déterminée dans l'évaluation de capitalisation. Ces obligations sont donc augmentées du niveau de la provision de stabilisation de 16,20% et sont réduites de 5,00%. Pour l'évaluation du régime de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2022 a été utilisée pour la mesure des obligations au titre des prestations définies et l'évaluation actuarielle établie aux fins de capitalisation du 31 décembre 2021 a été utilisée pour la mesure du coût des services rendus. Ces évaluations ont été extrapolées en tenant compte des hypothèses applicables.

Pour l'évaluation du régime d'avantages complémentaires de retraite de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, l'évaluation actuarielle établie aux fins de comptabilisation du 31 décembre 2018 a été utilisée. Cette évaluation a été extrapolée en tenant compte des hypothèses applicables, dont le taux d'actualisation, au 31 décembre 2021.

Notes complémentaires**31 décembre 2024****11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)**

a) Régimes à prestations définies (suite)

Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime de retraite ne sont pas les mêmes que celles utilisées aux fins de la capitalisation du régime selon les règles de la Régie des reves du Québec, ce qui fait que l'excédent du régime de retraite présenté ci-dessous est différent de celui pour les fins de capitalisation.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies se présentent comme suit:

	Régime de retraite 2024	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2024
Obligation au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	8 192 700 \$	350 000 \$
Coût des prestations pour services rendus	633 400	-
Cotisations des salariés	240 000	-
Prestations versées	(1 243 300)	(50 700)
Intérêt débiteurs	1 382 400	28 600
(Gains) / pertes actuariels	<u>(625 800)</u>	<u>(124 000)</u>
Solde à la fin de l'exercice	8 579 400 \$	203 900 \$
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au début de l'exercice	8 827 100 \$	- \$
Cotisations de l'employeur	580 100	50 700
Cotisations des salariés	240 000	-
Prestations versées	(1 243 300)	(50 700)
Rendement réel des actifs	<u>811 600</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	9 215 500 \$	- \$
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	9 215 500 \$	- \$
Obligations au titre des prestations définies	<u>8 579 400</u>	<u>203 900</u>
Actif(passif) au titre des prestations définies	<u><u>636 100</u></u> \$	<u><u>(203 900)</u></u> \$

Notes complémentaires

31 décembre 2024

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

	Régime de retraite 2021	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2021
Obligation au titre des prestations définies		
Solde au début de l'exercice	8 480 600 \$	370 300 \$
Coût des prestations pour services rendus	494 400	-
Cotisations des salariés	192 600	-
Prestations versées	(1 242 100)	(57 800)
Intérêt débiteurs	1 456 800	39 300
Coûts des services passés	-	-
(Gains) / pertes actuariels	<u>(1 189 600)</u>	<u>(1 800)</u>
Solde à la fin de l'exercice	8 192 700 \$	350 000 \$
Juste valeur des actifs des régimes		
Solde au début de l'exercice	8 200 900 \$	- \$
Cotisations de l'employeur	496 300	57 800
Cotisations des salariés	192 600	-
Prestations versées	(1 242 100)	(57 800)
Rendement réel des actifs	<u>1 179 400</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	8 827 100 \$	- \$
Rapprochement de la capitalisation		
Juste valeur des actifs des régimes	8 827 100 \$	- \$
Obligations au titre des prestations définies	<u>8 192 700</u>	<u>350 000</u>
Actif(passif) au titre des prestations définies	634 400 \$	(350 000) \$

Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en espèces faits au cours de l'exercice relatifs aux régimes d'avantages sociaux futurs des employés:

	Régime de retraite 2024	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2024
Cotisations aux régimes à prestations définies	<u>580 100</u> \$	<u>50 700</u> \$

Notes complémentaires

31 décembre 2024

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

	Régime de retraite 2021	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2021
Cotisations aux régimes à prestations définies	<u>496 300</u> \$	<u>57 800</u> \$

Composition des actifs des régimes selon l'évaluation à la date de mesure, soit les 31 décembre 2021 et 2024

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs des régimes	
	31 décembre 2021	31 décembre 2024
Obligations	33,2%	30,7%
Actions canadiennes	21,1%	9,7%
Actions américaines	4,7%	5,2%
Actions étrangères	15,7%	25,9%
Immobilier	17,9%	12,8%
Autres	<u>7,4%</u>	<u>15,7%</u>
Total	100,0%	100,0%

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Conseil central pour évaluer la charge et les obligations au titre des prestations définies sont les suivantes:

	Régime de retraite 2024	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2024
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2024		
Taux d'actualisation	5,85%	4,55%
Taux de croissance de la rémunération	3,50%	s.o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024		
Taux d'actualisation	5,65%	4,55%
Taux de croissance de la rémunération	2,50%	s.o.

Notes complémentaires

31 décembre 2024

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

a) Régimes à prestations définies (suite)

	Régime de retraite 2021	Régime d'avantages complémentaires de retraite 2021
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2021		
Taux d'actualisation	5,65%	2,30%
Taux de croissance de la rémunération	2,50%	s.o.
Coût des prestations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021		
Taux d'actualisation	5,75%	2,30%
Taux de croissance de la rémunération	2,75%	s.o.

b) Régimes à cotisations définies

Les informations relatives au régime à cotisations définies sont présentées à la note 7.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses actifs et ses passifs financiers, le Conseil central est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Les syndicats affiliés doivent des montants au Conseil central dans le cours normal de leurs activités. Le Conseil central effectue de façon continue des évaluations et maintient des provisions pour créances douteuses si nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil central éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Conseil central surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2024, les principaux passifs financiers du Conseil central étaient les créditeurs et charges à payer et l'obligation pour le régime d'assurances complémentaires de retraite à cotisations définies.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Conseil central est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans la quote-part de l'actif net du Fonds d'assurance de retraités CSN et le Fonds Bâtirente dont la valeur fluctue en fonction de la cote de l'institution financière.

Annexe A - Autres renseignements

	Réal 36 mois 2019-2021	Budget 36 mois 2022-2024	Réal 36 mois 2022-2024
DIRECTION POLITIQUE			
<u>Présidence</u>			
Salaires	325 029 \$	352 978 \$	423 993 \$
Avantages	9 116	146 975	35 990
Remboursement et fonctionnement	6 639	15 000	6 015
Remboursement CSN	(8 977)	(6 000)	-
<u>Secrétariat</u>			
Salaires	347 080	346 560	367 604
Avantages	123 106	143 306	116 812
Remboursement et fonctionnement	6 427	15 000	8 490
Remboursement CSN	(1 303)	(3 000)	-
<u>Trésorerie</u>			
Salaires	316 337	319 447	345 751
Avantages	117 960	134 630	123 025
Remboursement et fonctionnement	6 346	15 000	23 121
Remboursement CSN	(4 276)	(3 000)	(1 098)
<u>1^{re} Vice-présidence</u>			
Salaires	265 071	319 447	342 356
Avantages	94 519	134 630	123 413
Remboursement et fonctionnement	4 618	15 000	13 603
Remboursement CSN	(1 204)	(3 000)	-
<u>2^e Vice-présidence</u>			
Salaires	45 911	267 771	288 714
Avantages	21 119	112 693	105 738
Remboursement et fonctionnement	534	12 500	5 144
Remboursement CSN		(2 500)	(3 026)
<u>Conseil syndical</u>			
Salaires et avantages	28 071	81 360	29 523
Déplacements et fonctionnement	2 889	13 320	23 448

Annexe A - Autres renseignements

	Réel 36 mois 2019-2021	Budget 36 mois 2022-2024	Réel 36 mois 2022-2024
<u>Réunions</u>			
Congrès	179 628	220 000	151 474
Assemblées générales	28 654	14 436	20 852
Assemblées générales (traduction)	-	27 200	27 037
<u>Délégations</u>			
Conseil et bureaux confédéraux	67 040	131 910	138 318
Délégations internationales	156	5 000	1 882
Grand Nord - Délégation	12 449	21 000	13 419
<u>Autres</u>			
Affiliations \ Partenariats	22 034	25 000	21 750
Dons	33 033	40 000	40 685
Documentation et abonnement	2 658	5 000	1 192
TOTAL - DIRECTION POLITIQUE	<u>2 050 664 \$</u>	<u>2 917 663 \$</u>	<u>2 795 225 \$</u>

FONCTIONS CENTRALESAction politique et régionale

1 ^{er} Mai	4 024 \$	15 000 \$	13 100 \$
Action sociale et régionale	9 661	20 000	21 875
Colloques et événements	1 225	3 000	530

Vie syndicale

Appui aux luttes (grèves & lock-out)	5 250	10 000	7 857
Appui à la vie syndicale	2 052	5 000	39 150
Comité de mobilisation	1 095	20 000	22 865

Formation syndicale

Équipes de formation	9 874	23 411	4 455
Sessions de formation	223 223	312 950	271 475

Information syndicale

Journal Unité	8 598	1 000	1 035
Journal Unité Anglophone	5 965	17 370	19 932
Publicité et revue de presse	9 844	13 990	11 482
Publications spéciales	10 467	10 000	278

Annexe A - Autres renseignements

	Réel 36 mois 2019-2021	Budget 36 mois 2022-2024	Réel 36 mois 2022-2024
FRONTS DE LUTTE			
<u>Santé-sécurité</u>			
Comité & Activités	6 001	24 000	12 386
<u>Droit au travail</u>			
Comité & Activités	3 715	21 000	15 316
<u>Condition féminine</u>			
Comité & Activités	12 455	24 000	14 205
<u>Immigration et relation interculturelles</u>			
Comité & Activités	6 079	21 000	20 120
<u>Solidarité internationale</u>			
Comité & Activités	8 108	21 000	15 231
<u>Éducation</u>			
Comité & Activités	10 902	21 000	12 274
<u>Santé et services sociaux</u>			
Comité & Activités	6 868	21 000	16 750
<u>LGBT</u>			
Comité & Activités	15 856	21 000	37 779
<u>Jeunes</u>			
Comité & Activités	5 994	21 000	14 697
<u>Environnement</u>			
Comité & Activités	9 209	21 000	18 175
<u>Comités</u>			
Collectif d'entraide	3 245	5 000	7 104
Comité de surveillance	3 102	5 000	1 030
Comité des lettres de créance	2 670	3 000	2 180
Comité ad hoc & représentations diverses	-	6 500	411
TOTAL - FONCTIONS CENTRALES	<u>385 482 \$</u>	<u>687 221 \$</u>	<u>601 692 \$</u>

Annexe A - Autres renseignements

	Réel 36 mois 2019-2021	Budget 36 mois 2022-2024	Réel 36 mois 2022-2024
FONCTIONS ADMINISTRATIVES			
<u>Salariés</u>			
5 C.S			
3.5 E.B. + 1 E.B. congrès			
Salaires	1 867 909	2 385 544	2 638 355
Avantages sociaux	703 085	1 087 367	871 065
Déplacements et fonctionnement	47 336	100 000	54 668
Frais partagés de la gestion du personnel	79 819	101 985	141 121
<u>Fonctionnement</u>			
Ac Loyers	443 438	461 956	500 420
Ac Repro Imprimerie	30 666	41 916	15 955
Ac Fournitures de bureau	7 618	13 000	16 238
Ac Téléphone	35 296	41 040	34 643
Ac Timbres courriers	20 269	22 017	3 251
Entretien et réparation	-	-	4 173
Ac Amortissements ameublement	3 851	1 972	4 277
Ac Informatique	108 561	135 788	113 928
Ac Assurances	23 454	26 743	24 436
Ac Frais caisse et admin	4 302	4 800	6 194
TOTAL - FONCTION ADMINISTRATIVES	3 375 604 \$	4 424 128 \$	4 428 724 \$

Annexe B: Estimée per capita à recevoir au 31 décembre 2024

No syndicat	Nom syndicat	Estimé
01-09-003	S CONSTRUCTION DE MONTRÉAL	23 144,32 \$
02-09-081	SE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES PORTUGAIS DE MONTRÉAL (CSN)	244,40 \$
02-09-103	STT DE L'HÔTEL REINE ELIZABETH - CSN	5 356,82 \$
02-09-106	STT DE L'HÔTEL OMNI MONT-ROYAL (CSN)	684,42 \$
02-09-109	ST DE L'HÔTEL DES GOUVERNEURS PLACE DUPUIS (CSN)	159,47 \$
02-09-210	ST DU RAMADA INN (CENTRE-VILLE) (CSN)	575,55 \$
02-09-215	ST DU RITZ CARLTON (CSN)	3 343,09 \$
02-09-219	STT DE LA COOP UQAM (CSN)	375,29 \$
02-09-241	S D'IKEA MONTRÉAL (CSN)	2 732,86 \$
02-09-272	STT DE SUPER C (CSN)	787,14 \$
02-09-292	STT DE LA COOP CEGEP MAISONNEUVE - CSN	98,33 \$
02-09-296	STT DE VOLAILLES MARVID CSN	949,49 \$
02-09-313	STT DE L'HÔTEL CÔTE-DE LIESSE - CSN	497,57 \$
02-09-321	STT DE HILTON LAVAL - (CSN)	128,56 \$
02-09-331	STT DE L'HÔTEL QUALITY SUITES POINTE-CLAIRE (CSN)	53,72 \$
02-09-348	STT DE L'HÔTEL RUBY FOO'S - CSN	166,15 \$
02-09-359	STT DE L'HÔTEL FAIRFIELD MONTRÉAL CENTRE-VILLE - CSN	52,00 \$
02-09-392	STT DU COMFORT INN - POINTE-CLAIRE - CSN	23,25 \$
02-09-414	STT DE URGEL BOURGIE - CSN	3 308,07 \$
02-09-431	STT DU HOLIDAY INN SINOMONDE - CSN	131,79 \$
02-09-447	STT DE RENAUD-BRAY-CSN	410,39 \$
02-09-448	STT DU COMFORT INN DORVAL - CSN	57,27 \$
02-09-468	ST DE DISTRIBUTION MULTI-MARQUES LAVAL - CSN	561,60 \$
02-09-470	STT DE RESTO VÉGO ST-DENIS - CSN	395,08 \$
02-09-487	STT DE VAST-AUTO - CSN	584,23 \$
02-09-496	STT DE LA BRASSERIE LABATT (CSN)	1 048,27 \$
02-09-503	STT DU MARRIOTT CHÂTEAU CHAMPLAIN - CSN	1 437,87 \$
02-09-512	STT DE IRON MOUNTAIN - CSN	2 204,02 \$
02-09-535	STT DE RÉNO-DÉPÔT POINTE-CLAIRE - CSN	112,00 \$
02-09-540	STT DE L'HÔTEL HOLIDAY INN LAVAL MONTRÉAL - CSN	25,50 \$
02-09-557	STT DE SUCRE LANTIC - CSN	4 436,79 \$
02-09-565	STT LES BRASSEURS RJ - CSN	5,32 \$
02-09-568	STT DES SUITES FAUBOURG ST-LAURENT - CSN	247,90 \$
02-09-597	STT DE SHRED-IT - CSN	1 027,10 \$
02-09-614	STT DES BANQUETS DE L'HÔTEL BONAVENTURE - CSN	750,91 \$
02-09-625	STT DU RÉSIDENCE INN BY MARRIOTT-CSN	284,00 \$
02-09-647	S DU RAFFINAGE DE SUCRE LANTIC - CSN	99,93 \$
02-09-648	S DES TECH. ET TECH. DU DÉPARTEMENT QUALITÉ DE SUCRE LANTIC - CSN	318,38 \$
02-09-670	STT DE NEWREST MONTRÉAL ET DORVAL-CSN	9 899,52 \$
02-09-677	SE DE LA LIBRAIRIE RAFFIN PLAZA SAINT-HUBERT - CSN	31,54 \$
02-09-689	STT DE LA TOUR CARTIER - CSN	10,30 \$
02-09-698	STT DU MOTEL IDÉAL - CSN	113,08 \$
02-09-704	STT DU HILTON GARDEN INN-CSN	89,08 \$
02-22-007	SE DE BUREAU DE BENEVA (CSN)	1 342,04 \$
02-22-016	STT DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS (CSN)	1 737,45 \$
02-22-017	STT DES STATIONNEMENTS DU QUÉBEC (CSN)	148,98 \$
02-22-018	STT DE FONDACTION (CSN)	4 510,47 \$
02-22-022	S DES INSÉMINATEURS ET SERVICES À LA FERME DU C.I.A.Q. - CSN	44,00 \$
02-22-025	STT DE BÂTIRENTE - CSN	201,72 \$
02-40-002	STT DU COMMERCE - CSN	140,49 \$
03-09-006	S DES PROFESSEURS DU CÉGEP DE MAISONNEUVE	4 431,87 \$
03-09-010	S DES PROFESSEURS DU CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	4 812,69 \$
03-09-011	S DES EMPLOYÉS DU COLLEGE MONT-ROYAL	310,46 \$
03-09-025	S DES PROFESSEURS DU COLLÈGE NOTRE-DAME (SPCND)	386,76 \$
03-09-031	SE DU C.I.S. (CSN)	684,98 \$
03-09-034	SEE DE L'INSTITUT TECCART (CSN)	1 420,08 \$
03-09-040	S DES EMPLOYÉS (ES) DE L' ÉCOLE VANGUARD QUÉBEC LTÉE (CSN)	536,40 \$
03-09-047	S DES CHARGÉ-E-S DE COURS À L'ÉDUCATION AUX ADULTES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA (CSN)	143,10 \$
03-09-049	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU CÉGEP MARIE-VICTORIN (SPPCMV)	1 795,55 \$
03-09-050	L'ASSOCIATION DES MAÎTRES D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	1 206,21 \$
03-09-051	A DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL	28,82 \$
03-09-054	SEE DU COLLÈGE DE MONTRÉAL (FNEEQ-CSN)	693,21 \$
03-09-057	S DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE PASTEUR - CSN	125,38 \$
03-09-060	SEE DU COLLÈGE LASALLE (CSN)	1 987,53 \$

Annexe B: Estimée per capita à recevoir au 31 décembre 2024 (suite)

	S PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU COLLÈGE	
03-09-065	JEAN DE BRÉBEUF - CSN	342,34 \$
03-09-068	STT DE VILLA-MARIA / UNION OF VILLA-MARIA WORKERS - CSN	1 033,80 \$
03-09-073	S DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DU COLLÈGE DE ROSEMONT	2 317,67 \$
03-09-074	S DE L'ENSEIGNEMENT DU CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU (SECAL)	1 448,86 \$
03-09-076	S DU PERSONNEL DU COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS - CSN	2 414,83 \$
	S DES CHARGÉ(E)S DE COURS ET INSTRUCTEURS(TRICES) DE MCGILL (SCCIM) / MCGILL COURSE LECTURERS AND INSTRUCTORS UNION (MCLIU) - CSN	1 069,25 \$
03-09-079	STT DE L'ÉCOLE DE JOAILLERIE DE MONTRÉAL - CSN	55,97 \$
03-09-081	S DES CHARGÉ-ES DE COURS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE-SERV. DES ENSEIGNEMENTS GÉN. (SCCÉTS-SEG)	583,99 \$
03-09-083	SEE DE L'ACADÉMIE KELLS-CSN / KELLS ACADEMY TEACHER'S UNION- CSN	549,63 \$
03-09-087	S DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ITHQ - CSN	314,03 \$
03-09-091	CENTENNIAL ACADEMY FACULTY ASS - CSN / L'ASS DES ENSEIGNANTS DE L'ACADÉMIE CENTENNIAL - CSN	781,97 \$
03-09-093	STT ILSC (MONTRÉAL) - CSN	48,75 \$
03-09-096	CONCORDIA RESEARCH AND EDUCATION WORKERS UNION – CSN/STT EN RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT À CONCORDIA – CSN	4 367,70 \$
03-09-099	S DES ARTISANES ET ARTISANS DE CÉRAMIQUE-POTERIE BONSECOURS - CSN	35,94 \$
03-09-100	ASS DES PROFESSEURS DU COLLÈGE STANISLAS - CSN	1 584,89 \$
03-22-003	SN DU PERSONNEL DE FRANCISATION - CSN	193,05 \$
05-09-016	S DES AVOCATES ET AVOCATS DE L'AIDE JURIDIQUE MONTRÉAL-LAVAL	1 897,88 \$
05-09-043	S DES PROFESSIONNELS DE LA RIO (CSN)	296,25 \$
05-09-057	S DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UQAM	14 782,19 \$
05-09-059	SE PROFESSIONNEL-LE-S DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA (CSN)	2 748,50 \$
05-09-066	SE DU SPIHQ (CSN)	91,07 \$
05-09-072	SE DU RESO (FP-CSN)	522,12 \$
05-09-085	STT DU CJE HM (FP-CSN) (STTCJEHM)	53,73 \$
05-09-098	STT DU CAVAC MONTRÉAL - CSN	227,68 \$
05-09-102	S DES GESTIONNAIRES DE PREMIER NIVEAU ADM - CSN	550,69 \$
05-09-117	STT DE JEUNESSE J'ÉCOUTE - CSN	88,24 \$
05-09-121	STT DU CJE BOURASSA-SAUVÉ - CSN	542,78 \$
05-09-123	S.T.E.P.S.S.S.Q. (FP-CSN)	9 907,88 \$
05-09-133	STT DE LA TCRI - CSN	129,79 \$
05-09-156	SPP DU CÉGEP DE SAINT-LAURENT - CSN	488,94 \$
05-09-160	S DE LA PERMANENCE DE QUÉBEC SOLIDAIRE - CSN	32,48 \$
	SE DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (SECDDPJ) (CSN)	1 318,68 \$
05-22-005	S PROFESSIONNEL DES HOMÉOPATHES DU QUÉBEC - CSN	94,91 \$
05-22-018	LE REGROUPEMENT LES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC	1 149,09 \$
05-22-023	STT DE QUÉBEC SOLIDAIRE - CSN	195,73 \$
05-22-024	SN DES ARCHÉOLOGUES DU QUÉBEC - CSN	76,53 \$
08-09-010	SNE DU CHU SAINTE-JUSTINE - CSN	3 140,74 \$
08-09-013	SE DE LA MAISON-MÈRE DES SOEURS DE MISÉRICORDE	690,43 \$
08-09-014	STT DE CARREFOUR PROVIDENCE - CSN	418,88 \$
08-09-019	STT DU CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL - CSN	14 017,12 \$
08-09-026	SNE DE L'HÔPITAL BOURGET (CSN)	126,82 \$
08-09-038	SE DE VILLA MÉDICA (CSN)	1 187,93 \$
08-09-047	STT DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL - CSN	2 131,93 \$
08-09-063	STT DE LA CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE POINTE ST-CHARLES (CSN)	845,23 \$
	S DES ASSISTANTS(ES) TECHNIQUES DE LABORATOIRE DE HÉMA- QUÉBEC (CSN)	174,93 \$
08-09-080	STT DU CSSS SUD-OUEST(CSN) (LA FRINGALE)	24,98 \$
08-09-094	SE DE NOTRE-DAME DE LOURDES (CSN)	2 083,76 \$
08-09-097	ST DE LA BUANDERIE CENTRALE DE MONTRÉAL (CSN)	927,05 \$
08-09-135	ST DES CPE DE MONTRÉAL ET LAVAL - CSN	6 104,20 \$
08-09-148	S DES PROF EN SOINS INFIRMIERS ET CARDIORESPIRATOIRES DU CHU SAINTE-JUSTINE-CSN	10 117,22 \$
08-09-176	SE D'URGENCE-SANTÉ (CSN)	2 192,62 \$
08-09-183	STT DE LA RÉSIDENCE BON-SECOURS (CSN)	328,97 \$
08-09-234	SE DE MÉTIER DE LA BUANDERIE CENTRALE DE MONTRÉAL (CSN)	117,00 \$
08-09-245	STT DU C.A. LES CÈDRES (CSN)	272,86 \$
08-09-265	STT DE LA MAISON JEAN LAPOINTE - CSN	208,97 \$
08-09-274	STT DE LA RÉSIDENCE CARPE DIEM - CSN	289,91 \$
08-09-283	STT DU CENTRE DE CRISE IRIS (CSN)	188,92 \$

Annexe B: Estimée per capita à recevoir au 31 décembre 2024 (suite)

08-09-286	STT DE L'AUTRE MAISON (CSN)	324,91 \$
08-09-293	ST DE T24 (CSN) - (MF)	211,68 \$
08-09-296	STT ACTION SOCIO-COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL (CSN)	111,65 \$
08-09-305	STT DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU GRAND MONTRÉAL (CSN)	8 183,76 \$
08-09-307	ST DES DISPENSAIRES DE LA BAIE D'HUDSON - CSN	1 255,19 \$
08-09-308	SE DU CONSEIL CRI DE LA SSS DE LA BAIE-JAMES (CSN)	14 258,02 \$
08-09-312	S DES TECHNICIENS(NES) DE LABORATOIRE DE HÉMA-QUÉBEC (CSN)	224,17 \$
08-09-343	ST DE LA MFT - CSN - (MF)	87,23 \$
08-09-345	STT DE LA MAISON L'ÉCHELON - CSN	778,28 \$
	SE DU MODULE DU NORD QUÉBÉCOIS - CSN/ MODULE DU NORD	
08-09-346	QUÉBÉCOIS EMPLOYEE'S UNION - CSN	1 185,12 \$
08-09-349	STT DE LA MP - CSN - (MF)	155,67 \$
08-09-358	STT DE L'IMMACULÉE CONCEPTION - CSN	420,08 \$
08-09-366	STT EN INTERVENTION COMMUNAUTAIRE - CSN	3 826,44 \$
	SE DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - CSN	
08-09-371	(CHUM)	16 861,33 \$
08-09-387	STT DU CISSS DE LAVAL - CSN	1 002,36 \$
08-09-402	STT DU CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (CSN)	32 009,60 \$
08-09-417	S DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE LA C.U.S. - CSN	268,83 \$
08-09-434	SP EN SOINS INFIRMIERS DU CHSLD BOURGET - CSN	57,25 \$
08-09-441	S DES RSÉ À L'ENFANCE AHUNTSIC - VILLERAY - PETITE PATRIE - CSN	456,40 \$
08-09-442	S DES RSG EN MILIEU FAMILIAL DE MONTRÉAL-EST - CSN	609,82 \$
08-09-443	S DES RSG DE LA GRENOUILLE ROSE - CSN	131,65 \$
08-09-444	S DES RSG DU BC FORCE VIVE - CSN	396,32 \$
08-09-446	STT DES GARDERIES PRIVÉES DE MONTRÉAL - CSN	2 715,17 \$
08-09-450	S DES RSG EN MILIEU FAMILIAL DE FAMILIGARDE- CSN	578,13 \$
08-09-451	S DES RSG EN MILIEU FAMILIAL DES MAISONS ENJOUÉES - CSN	173,41 \$
	S DES RSG EN MILIEU FAMILIAL DE MONTRÉAL-NORD ET ST-MICHEL -	
08-09-455	CSN	438,56 \$
08-09-456	STT DES HABITATIONS TANGO - CSN	193,93 \$
08-09-460	STT DE L'ACCUEIL BONNEAU - CSN	1 436,12 \$
08-09-475	ST DE L'AUBERGE TRANSITION - CSN	62,81 \$
08-09-483	STT DE PSC - CSN	33,52 \$
08-22-009	STT DE TRANSPLANT QUÉBEC - CSN	387,82 \$
09-09-009	ASS PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF (CSN)	26 757,74 \$
09-09-027	SNE DU PORT DE MONTRÉAL (CSN)	249,92 \$
09-09-030	SEE DU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL (CSN)	1 355,68 \$
09-09-045	SE DU CÉGEP ROSEMONT CSN	1 234,36 \$
09-09-051	SE DE SOUTIEN DU C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT	1 436,03 \$
09-09-066	S DES EMPLOYÉS DU CÉGEP MONTMORENCY (CSN)	290,98 \$
	CONCORDIA UNIV. LIBRARY EMPLOYEES' UNION (CSN) - SEE DES	
09-09-068	BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIV. CONCORDIA (CSN)	546,02 \$
09-09-070	SE DE L'INSTITUT DE COOPÉRATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES	68,18 \$
09-09-081	SE DE SOUTIEN DU CÉGEP ANDRÉ LAURENDEAU (CSN)	369,44 \$
09-09-088	SE DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES	311,17 \$
	SE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL	
09-09-092	(CSN)	67,47 \$
09-09-094	SE QUÉBÉCOIS de l'OFFICE (CSN)	83,22 \$
09-09-098	SE DE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL (CSN)	318,34 \$
09-09-101	STT DE SUCCO - CSN	128,01 \$
09-09-107	STT DE LA RIO (CSN)	319,37 \$
09-09-140	STT DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC (CSN)	1 563,08 \$
09-09-145	SE DES PISCINES DE LA RIO (CSN)	919,95 \$
09-09-165	S DU PERSONNEL AU SERVICE À LA CLIENTÈLE DU PARC O-CSN	297,42 \$
09-09-174	STT EN LOISIRS DE VILLE DE LAVAL - CSN	3 629,59 \$
	SE DE SOUTIEN DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA - SECTEUR TECHNIQUE	
09-09-178	(CSN)	3 000,95 \$
09-09-194	STT DE LA CAFÉTÉRIA DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL - CSN	24,85 \$
09-09-201	STT DE LA SPCA (CSN)	1 361,38 \$
09-09-210	STT DES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN CSN	222,09 \$
09-09-211	SEE DE LA SOCIÉTÉ DES CASINOS DU QUÉBEC - CSN	2 893,33 \$
09-09-219	STT DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES - CSN	508,22 \$
09-09-221	SE DE BUREAU DU CIMETIÈRE NOTRE- DAME-DES-NEIGES - CSN	122,55 \$
	STT DE L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU	
09-09-227	QUÉBEC - CSN	4 527,04 \$
09-09-233	KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT EMPLOYEES' UNION-CSN	8 522,79 \$

Annexe B: Estimée per capita à recevoir au 31 décembre 2024 (suite)

09-09-234	S DU PERSONNEL AU SERVICE À LA CLIENTÈLE DU PARC O-CSN	118,12 \$
09-09-244	STT DU C.S.C.S. - CSN	29,67 \$
09-09-248	S DU PERSONNEL AU SERVICE À LA CLIENTÈLE DU PARC O-CSN	240,26 \$
09-09-254	SEE DU COLLÈGE GÉRALD-GODIN - CSN	157,39 \$
09-09-256	STT DU COLLÈGE DE MONTRÉAL (FEESP-CSN)	417,56 \$
09-09-271	STT DU PATRO VILLERAY - CSN	1 086,99 \$
09-09-283	STT DE TRANSPORT SCOLAIRE GÉRALD SEGUIN - CSN	168,96 \$
09-09-284	STT DE TRANSCO - CSN	399,85 \$
09-09-292	STT DE MÉTIERS ET DE SERVICES DE LA RIO - CSN	383,19 \$
09-09-293	STT D'ALTERNATIVES - CSN	35,65 \$
09-09-300	STT DE ARMEN-QUÉBEC - CSN	20,15 \$
09-09-309	STT DES AUTOBUS/BERLINE - CSN	202,68 \$
09-09-318	STT DU REPOS ST-FRANÇOIS D'ASSISE - CSN	394,11 \$
09-09-319	STT DE TRANSPORT C.P. CAMIONNAGE - CSN	384,18 \$
	S DES CHAUFFEUSES ET CHAUFFEURS DE SERVICE DE COURRIER ICS- CSN	257,47 \$
09-09-326	STT DES AUTOBUS DUPLESSIS - CSN	85,50 \$
09-09-327	STT DU CENTRE ST-PIERRE - CSN	201,28 \$
09-09-328	STT DES AUTOBUS IDÉAL - CSN	613,41 \$
09-09-333	STT DE SOGEP - CSN	50,15 \$
09-09-345	S DES AGENT-ES DE SÉCURITÉ DE ADM - CSN	395,02 \$
09-09-353	STT DES MÉTIERS DE CONCORDIA - CSN	623,90 \$
09-09-364	S DES INSPECTEURS DU RTM-CSN	81,95 \$
09-09-375	STT DE LA CAFÉTÉRIA DU CÉGEP MONTMORENCY - CSN	44,91 \$
09-09-376	STT DE LA FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC - CSN	624,33 \$
09-09-379	STT DU YMCA DU PARC - CSN	40,92 \$
09-09-381	SEE DE LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DU CASINO DE MONTRÉAL - CSN	213,43 \$
09-09-388	STT DE EXO - TRANSPORT ADAPTÉ - CSN	89,07 \$
09-09-392	STT DU CENTRE RELATIONS CLIENTS D'EXO - CSN	115,35 \$
09-09-393	STT AUTOBUS DUPLESSIS INC. - DIVISION GROUPE GALLAND - CSN	41,36 \$
09-22-005	SEE D'ÉNERGIR (CSN)	1 016,05 \$
09-22-007	SE DE DÉVELOPPEMENT ET PAIX (CSN)	357,73 \$
09-22-022	S.A.P.S.C.Q. (CSN)	19 396,25 \$
09-22-025	SE DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SAQ	4 686,58 \$
09-22-029	STT DE LOTO-QUÉBEC - CSN	1 405,98 \$
09-22-038	SEE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS - CSN	884,30 \$
09-22-041	STT UNI-ES DE BANQ - CSN	792,37 \$
10-09-001	SE CASCADES EMBALLAGE CARTON CAISSE VIAU CSN	310,83 \$
10-09-004	SE DE ROSENBLOOM GROUPE INC. (CSN)	254,50 \$
10-09-009	ST DES EMBALLAGES PENTAFLEX - CSN	344,47 \$
10-09-010	STT DES PRODUITS SCIENTIFIC GAMES - CSN	1 060,53 \$
	S DES SALARIÉS(ES) DE CORPORATION D'ÉTIQUETTE MULTI-COLOR CANADA - CSN	146,92 \$
10-09-012	S NATIONAL DES EMPLOYÉS DE VELAN (CSN)	754,70 \$
	SNE DE LA COMPAGNIE DU GYPSE DU CANADA, DIVISION DE CGC INC. (CSN)	3 017,62 \$
	SE DE LAFARGE, DIVISION DE LAFARGE CANADA INC. (CSN) MONTRÉAL- EST	889,93 \$
10-09-016	ST DE DEMIX (CSN)	1 489,55 \$
10-09-019	SS DES PRODUITS DE CÉRAMIQUE ET AUTRES (CSN)	1 066,35 \$
10-09-023	STT D'ISO FAB - CSN	20,65 \$
10-09-024	STT DE CHEMINÉES SECURITÉ - CSN	560,32 \$
10-09-025	STT DE PRELCO-MTL INC. (CSN)	1 133,62 \$
10-09-027	ST D'ÉQUIPEMENT SMS - CSN	145,49 \$
10-09-030	STT DE BITUMAR - CSN	148,47 \$
10-09-032	STT DE ATLANTIS - CSN	148,60 \$
10-09-033	SS DE BITUMAR - CSN	55,07 \$
10-09-034	STT D'ACIER D'ARMATURE FERNEUF - CSN	70,67 \$
10-09-035	STT DE WATERAX - CSN	124,39 \$
10-09-036	STT DE VIMONT TOYOTA - CSN	253,14 \$
10-09-040	STT DE UNIBÉTON - CSN	171,65 \$
10-09-046	STT DE MDA ESPACE - CSN	1 045,82 \$
10-09-056	STT LOCATION COOPER - CSN	101,78 \$
10-22-004	ST DE DEMIX (LASALLE - LONGUEUIL) - CSN	248,21 \$
10-40-001	STT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES - CSN	3 004,18 \$
14-09-009	S DE LA RÉDACTION DU JOURNAL "LE DEVOIR" (CSN)	492,28 \$
14-09-010	ST DE L'INFORMATION DU JOURNAL DE MONTRÉAL (CSN)	1 897,33 \$
14-09-012	S GÉNÉRAL DE LA RADIO (CSN)	1 235,40 \$
14-09-017	SE DES ÉDITIONS C.E.C. (FNC-CSN)	73,52 \$
14-09-023	ST DE L'INFORMATION DE LA PRESSE (CSN)	4 748,48 \$
14-09-026	LE S DE LA RÉDACTION D'ÉCHOS VEDETTES (CSN - FNC)	199,57 \$

Annexe B: Estimée per capita à recevoir au 31 décembre 2024 (suite)

14-09-037	SE DU THÉÂTRE ST-DENIS (CSN)	17,31 \$
14-09-053	SE DU DEVOIR INC. (CSN)	142,65 \$
14-09-065	S DES PUBLICITAIRES DU DEVOIR (CSN)	18,32 \$
14-09-083	STT DU CENTRE DE L'INFORMATIQUE DE LA PRESSE	446,46 \$
14-09-098	STT D'OASIS ANIMATION - CSN	2,76 \$
14-09-126	S DES PRÉPOSÉ-ES AU STATIONNEMENT DE LA PLACE DES ARTS - CSN	125,59 \$
14-09-134	SE DE RDS - CSN	3 690,26 \$
14-09-135	STT DU MUSÉE MCCORD - CSN	36,17 \$
14-09-154	S DE L'INFORMATION DE LOCALE - CSN	15,31 \$
14-09-169	S DES AGENT-E-S AU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE TICKETMASTER - CSN	22,60 \$
14-09-171	SEE DU SERVICE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES DE RDS - CSN	271,96 \$
14-09-174	STT DU CAFÉ DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS - CSN	25,66 \$
14-09-182	SSS DE L'UNEQ - CSN	57,91 \$
14-09-188	S DES TRAVAILLEURS ET ARTISTES DE L'ANIMATION/ANIMATION WORKERS AND ARTIST UNION - CSN	273,76 \$
14-22-003	ASS DES PROFESSIONNELS DES ARTS DE LA SCÈNE DU QUÉBEC (APASQ)	676,22 \$
14-22-004	ASS DES JOURNALISTES INDÉPENDANTS DU QUÉBEC - FNC - MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	330,00 \$
14-22-009	SE DE NOOVO, UNE DIVISION DE BELL MÉDIA INC. (FNCC-CSN)	90,07 \$
14-22-012	ASS QUEBÉCOISE DES AUTEURS DRAMATIQUES (A.Q.A.D.)	473,73 \$
	Sous-total	409 530,11 \$
	Per capita traité par la CSN à recevoir	509 431,84 \$
	Estimé des per capita à recevoir	918 961,95 \$

Rapport du comité de surveillance **Pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024**

Le comité de surveillance s'était rencontré les 10 novembre 2022, 13 avril 2023, 31 octobre 2023, 09 mai 2024, 11 novembre 2024 et 15 avril 2025. Les rencontres s'étaient tenues dans les bureaux du CCMM-CSN au 1601, avenue De Lorimier à Montréal. Chaque semestre, un rapport périodique a été produit par le comité de surveillance et présenté en assemblée générale du CCMM-CSN pour approbation.

À notre dernière séance de travail, celle du 15 avril 2025, nous avons procédé à l'analyse de la conformité des opérations financières pour la période de six mois restants soit : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024.

La camarade Rama Diallo, trésorière, assistée du camarade Philippe-Eugène Appolon, conseiller à la comptabilité, nous a présenté les états financiers pour l'exercice de 36 mois se terminant le 31 décembre 2024. Elle a ensuite répondu à nos questions et justifié les écarts.

Tous les documents et ressources ont été mis à notre disposition afin de nous permettre d'effectuer notre travail dans les meilleures conditions.

Comme pour les cinq autres séances de travail, la méthodologie utilisée a été de :

- Vérifier et analyser l'ensemble des rapports d'activités de tous les membres de l'exécutif ;
- Vérifier et analyser par échantillonnage les rapports d'activités des salariés du CCMM-CSN ;
- Vérifier les décisions du comité exécutif en matière de dons et de frais d'affiliations.

Nous avons ensuite fait le suivi de nos recommandations et procédé à la lecture des procès-verbaux du comité exécutif.

L'ensemble des documents vérifiés était accompagné des pièces justificatives requises et nous apparaît conforme.

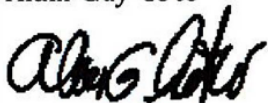
L'état des résultats de la période de 36 mois se terminant le 31 décembre 2024 se conclut avec un excédent des produits sur les charges de 1 560 684 \$.

Le bilan, avec un actif net de 4 973 742 \$, nous rassure sur la bonne santé financière de notre conseil central.

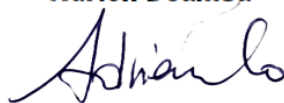
Nous tenons à remercier le comité exécutif par l'intermédiaire de la camarade Rama Diallo, trésorière, pour l'écoute, et la prise en compte de nos recommandations, l'équipe de la comptabilité, Philippe-Eugène Appolon, conseiller pour son travail et sa collaboration.

Le comité de surveillance recommande, donc, d'adopter les états financiers du CCMM-CSN pour la période se terminant le 31 décembre 2024.

Alain-Guy Côté



Adrien Doamba



Yves Duchesneau

